

## VILLE DE MARNAY

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2017

Sous la présidence de M. Vincent Ballot.

**8 conseillers présents** : BALLOT Vincent, MADIOT Bernadette, FERREIRA Antonia, RONDOT Jérémy, BOUCHASSON Laurence, GIRARD Bernard, BUGNET Judith, MORCHE Bernard.

**Pouvoirs** : MOUCHOT Yves pour BALLOT Vincent.

FASSENET Jean Louis pour BUGNET Judith.

**Absents excusés** : MARIN GUITTON Catherine, ZANGIACOMI Pierre, RIETMANN Mickaël, THIELLEY Bénédicte, MORLAND Mélanie.

**Secrétaire de séance** : BUGNET Judith.

**Ordre du jour** :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 24 juillet 2017 ;
- Projet d'aménagement du moulin : choix de la maîtrise d'œuvre ;
- Comptabilité : Budget communal virement de crédits (DM n°3) ;
- Réalisation d'emprunts pour les travaux de réfection de toitures et du schéma d'aménagement urbain (tranches 7 et 8) ;
- Ecole Départementale de Musique : convention de développement musical ;
- Personnel communal : accroissement temporaire d'activité (création d'un emploi non permanent - service technique) ;
- Travaux de réfection de la toiture de l'Eglise et de reconstruction du pôle sportif : autorisation donnée au Maire pour le dépôt des permis de construire ;
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 15

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Proposition de soutien aux victimes de l'ouragan IRMA

Passage au vote : Pour : 10

**I. Approbation du compte rendu de la réunion du 24 juillet 2017**

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte-rendu de la séance du 24 juillet 2017. Aucune remarque n'est émise.

**II. Projet d'aménagement du moulin : choix de la maîtrise d'œuvre**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux la volonté d'aménager le moulin, les crédits pour la destruction ont été votés au Budget Primitif 2017.

Une demande de devis a été faite auprès de cabinets d'études.

Sur l'ensemble des offres, cinq ont été réceptionnées, trois ont été écartées et deux ont été auditionnées (arts et associés et Philippe LELIEVRE)

Au terme de l'audition, la commission en charge du dossier d'aménagement du moulin a proposé de retenir l'offre de Philippe LELIEVRE pour les raisons suivantes : présentation, référence, intégration du projet dans l'aménagement urbain de la cité, approche patrimoniale du moulin ...

Le coût de la maîtrise d'œuvre s'élève à 25 000 euros HT pour la tranche ferme et 6500 € HT pour la tranche conditionnelle soit un total de 31500 € HT.

Passage au vote : Pour : 10

**III. Comptabilité : Budget communal virement de crédits (DM n°3) :**

Monsieur le Maire expose que les crédits de certains articles du budget sont insuffisants pour le règlement de la dépense relative aux travaux d'enfouissement de l'éclairage rue des frères Gardet. Il y a lieu d'effectuer des virements de crédits pour régulariser les écritures.

Art/chap.	Objet des dépenses	Augmentation des crédits	Diminution crédits déjà alloués
2031/20	Frais d'études		2 500
2041582/204	Subventions d'équipement versées/bâtiments et installations	2 500	

Passage au vote : Pour : 10

**IV. Réalisation d'emprunts pour les travaux de réfection de toitures et du schéma d'aménagement urbain (tranches 7 et 8)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, pour financer les 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> tranches des travaux d'aménagement urbain rue des Frères Gardet, rue de l'Abreuvoir et rue du Bief ainsi que les travaux de réfection des toitures de la salle Corinne Gillier Barbe et de l'atelier au Quai de Gare, après déduction des subventions, il est opportun de recourir à deux emprunts.

Bernard GIRARD, adjoint aux finances de la collectivité présente les différentes offres des partenaires financiers.

Le CREDIT MUTUEL semble être le mieux placé au niveau taux.

Il propose de contracter les deux emprunts auprès de cette banque selon les conditions suivantes :

- Un emprunt d'un montant de 140 000 euros pour les travaux du SAUC dont le remboursement s'effectuera par trimestrialités sur 20 années ;
- Un emprunt de 75 000 euros pour les travaux de toitures dont le remboursement s'effectuera par trimestrialités sur 20 ans également.

Le taux réel d'intérêt trimestriel pour l'emprunteur s'élève à 1,45 % fixe.

Le Maire demande l'autorisation de signer les contrats.

**Passage au vote : Pour : 10**

**V. Ecole Départementale de Musique : convention de développement musical**

Afin de pouvoir reconduire l'offre en matière de développement musical, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à signer une convention pour une durée de trois ans à compter de 2016 avec l'Ecole départementale de musique.

Le montant de la participation financière pour l'année 2017 sera de 5 708 euros.

**Passage au vote : Pour : 10**

**VI. Personnel communal : accroissement temporaire d'activité (création d'un emploi non permanent - service technique)**

Monsieur le Maire informe que le contrat à durée déterminée pour un des agents techniques va se terminer le 20 octobre prochain.

De nombreux travaux sont prévus durant la période hivernale (travaux d'aménagements intérieurs de l'atelier communal Place de la Gare, projet de logements au-dessus de la Trésorerie...).

Monsieur le Maire propose de renouveler son contrat pour une période de 12 mois (du 21/10/2017 au 20/10/2018) en accroissement temporaire d'activité selon les mêmes

conditions que le contrat précédent. (Grade d'adjoint technique - 35 heures hebdomadaires - 1<sup>er</sup> échelon catégorie C)

Passage au vote : Pour : 10

#### **VII. Travaux de réfection de la toiture de l'Eglise et de reconstruction du pôle sportif : autorisation donnée au Maire pour le dépôt des permis de construire**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les deux projets suivants :

- Aménagement d'un nouveau pôle sportif ;
- Réfection de la toiture de l'Eglise

Concernant le premier dossier, les travaux sont prévus en 2018. Il présente le dernier avant-projet sommaire déposé par l'architecte et demande qu'on l'autorise à déposer le permis de construire correspondant.

Les travaux du second projet se feront en plusieurs phases. Il présente le permis tel que déposé par l'architecte et demande l'autorisation de signer celui-ci.

Passage au vote : Pour : 10

#### **VIII. Proposition de soutien aux victimes De l'ouragan IRMA**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition des maires ruraux de France, qui suggère aux communes de venir en aide aux territoires sinistrés par l'ouragan Irma, en faisant un don financier à l'un des trois organismes suivants :

- Fondation de France ;
- Croix Rouge ;
- Secours Populaire.

Monsieur le maire propose de participer à l'élan de solidarité et d'octroyer une aide financière aux communes sinistrées d'un montant de 750euros sur le compte de la structure Fondation de France.

Passage au vote : Pour : 10

#### **IX. Question diverses**

- Le Maire informe l'ensemble du conseil municipal qu'un devis concernant l'étude géotechnique des sols a été signé avec l'entreprise B3G2 dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place Jean de Joinville. Il s'élève à 2 600 € HT.
- Le Maire propose de changer les musiciens pour le prochain bal du 13 juillet. L'orchestre qui joue pendant les marchés d'été au camping semble satisfaire. Ils seront contactés pour l'année prochaine.

- Judith BUGNET demande si la confection des colis des anciens est reconduite cette année. Il est proposé à chacun de réfléchir à différentes propositions qui seront débattues prochainement.
- Dans le prolongement du transfert d'une partie de la rue des Grandes Vignes dans le domaine communal, des travaux d'éclairage public et de mise en sécurité de la route sont prévues (trottoirs...). A ce titre, une réunion avec les riverains est prévue le 06/10 prochain. Au cours de cette réunion sera évoqué le passage en sens unique. Une discussion aura lieu pour garantir la meilleure solution.
- Jérémy RONDOT fait le point sur la manifestation « fête de la bière » qui a eu lieu le 16 septembre. Tout s'est très bien passé avec une très bonne organisation, beaucoup de visiteurs. Cette opération est à renouveler l'an prochain. Il est suggéré d'étendre la manifestation sur d'autres rues ou ailleurs. Les membres de l'association "Zik en tête" réfléchiront à ce sujet et feront part de leurs propositions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Secrétaire de séance,  
Judith BUGNET



Le Maire,  
Vincent BALLOT

